



Saint-Prex, le 10 mars 2022/AG

MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Saint-Prex porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 9 mars 2022, le Conseil communal de Saint-Prex n'a pris aucune décision.

Secrétariat municipal